

La participation citoyenne vue par la gendarmerie



À la demande du maire Daniel Schnoebelen, le major Marche a présenté le dispositif participation citoyenne aux élus à la faveur d'un conseil municipal. Photo ER

Mercredi soir, la séance du conseil municipal de Dorans a été en partie consacrée au dispositif de la participation citoyenne. Invité par les élus, le major David Marche, du groupement de gendarmerie de Belfort, en a expliqué le fonctionnement. « Une démarche partenariale et solidaire », comme l'a d'emblée souligné le militaire.

« Un village c'est plein de paires d'yeux »

Instaurée il y a plus de 15 ans, cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. Le dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire et informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. « Un village c'est plein de paires d'yeux », a adroitement rappelé le professionnel. Le major n'a pas manqué de préciser que la signature d'un protocole de participation citoyenne permet l'encadrement strict du dispositif par la gendarmerie. Il a aussi clairement indiqué le rôle du citoyen référent. Les élus ont validé le dispositif. La suite consistera à trouver des personnes volontaires. Elles recevront une formation dispensée par la gendarmerie pour les familiariser à certains comportements et leur indiquer le but et les limites de leurs actions.